

L'objectif du Cours Charles Péguy (CCP) est de « scolariser les enfants des territoires marqués par un fort taux d'illettrisme et de décrochage scolaire »¹ et de les préparer à leurs responsabilités futures d'adultes insérés dans la vie professionnelle et la société française, en leur en donnant les moyens académiques, culturels et éducatifs de vivre heureux dans leur pays, de l'aimer et d'y exercer des responsabilités.

Pour cela Il propose aux parents une alternative originale aux offres d'éducation (primaire et collègue) actuellement accessibles dans leurs quartiers de Sartrouville.

A. PRINCIPES FONDATEURS

1 Une alliance éducative avec les parents² au service de leurs enfants.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. L'initiative de confier leurs enfants au Cours Charles Péguy leur appartient.

La direction de l'école et son corps enseignant sont des partenaires de cette éducation.

2 La confiance mutuelle est la première condition de cette alliance.

La légitimité du corps professoral se fonde sur la confiance des parents dans son savoir-faire professionnel et sur la qualité des relations tissées avec les enfants et familles.

Cette relation est construite et entretenue dans la bienveillance, centrée sur la vérité des échanges et la recherche du meilleur pour l'enfant dans l'école.

Le corps professoral et les parents s'engagent à prendre soin de cette relation tout au long de l'année par des actes concrets de dialogue et de solidarité, afin de présenter aux enfants un monde adulte cohérent et rassurant.

En cas d'incompréhension mutuelle, on aura à cœur de se parler et de chercher à se comprendre afin de parvenir à la meilleure décision pour le bien de l'enfant. S'il y a incompatibilité entre les points de vue ou impossibilité de rétablir un lien de confiance, les parents, et, si nécessaire, le directeur, sont responsables de retirer l'enfant du CCP.

En recevant l'inscription d'un enfant, le Cours Charles Péguy s'engage à avoir un discours positif et valorisant sur sa famille. En confiant leur enfant au Cours Charles Péguy, les parents s'engagent à respecter et valoriser auprès de leur enfant le cadre éducatif qu'ils ont choisi et à tenir compte des remarques, recommandations et mises en garde que leur adresse le corps professoral.

Ensemble, ils pourront déterminer ce qui est bon pour l'enfant, et, le cas échéant, quelle sanction est la plus appropriée pour le faire progresser.

¹ Cf. la Charte de la Fondation Espérance-banlieues.

² Chaque fois que l'on parlera des « parents » il pourra s'agir de toute personne dépositaire légale de l'autorité parentale.

3 L'école est indépendante

Le CCP est un établissement hors contrat.

Ce statut permet d'adapter librement programmes, calendrier, horaires et répartition des activités aux besoins de chaque enfant et autorise la créativité tant dans le domaine scolaire qu'éducatif.

Il permet aussi le recrutement de professeurs volontaires pour exercer en banlieue dans le cadre d'une école appartenant au réseau Espérance-banlieues.

4 L'école est a-confessionnelle

L'appartenance à une confession religieuse est un droit fondamental de chaque personne.

Le CCP a donc une attitude d'écoute, de respect et de bienveillance à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques de chaque famille.

Comme toutes les écoles Espérance-banlieues, le CCP récuse une vision matérialiste du monde et donne le primat à l'être sur l'avoir et le paraître.

Mais l'école n'est pas le cadre de la transmission des convictions religieuses ou philosophiques qui est de la responsabilité propre des parents.

Elle est le cadre qui permet :

- La libre discussion sur le fait religieux, selon des arguments rationnels et dans le respect de chacun ;
- L'apprentissage de la vie commune, où les enfants sont initiés aux usages de notre pays, la France, qui a trouvé à travers une histoire mouvementée un point d'équilibre entre expression de convictions personnelles et vie en société.

En cas de désaccord ou de litige concernant l'expression des convictions religieuses, la décision finale revient au directeur pour qui prévaut le bien commun de tous les élèves.

Le règlement intérieur précise des dispositions (calendrier, uniforme, comportement...) que tous doivent respecter pour préserver un cadre harmonieux.

Le Directeur et les professeurs sont à la disposition des parents pour expliciter si nécessaire ces dispositions dans l'esprit de dialogue défini au point 2.


5 L'école est mixte

L'entente harmonieuse entre garçons et filles est un objectif éducatif qui est clairement annoncé et rappelé aux élèves et à leurs parents en cas de manquement.

Les élèves sont accompagnés dans leurs progrès par des adultes, hommes et femmes convaincus de l'égalité entre les sexes et de leur complémentarité.

6 L'école prépare ses élèves à intégrer les cursus scolaires ordinaires

L'objectif du CCP est de préparer ses élèves à intégrer, dès que possible, les filières adaptées à chacun, en particulier dans les établissements de l'Education Nationale.

	Charte du Cours Charles Péguy		Page 4
	06-02-090-DIV-CCP	Rev 01	15/01/2018

Dans ce but,

- Elle prépare ses élèves à réussir les épreuves de référence à l'échelle nationale et internationale ;
- Elle développe des relations pédagogiques avec les établissements susceptibles d'accueillir ses élèves ou d'orienter leurs élèves vers le CCP ;
- Elle s'efforce d'aider les parents à orienter leurs enfants vers un cursus adapté à chacun.

7 L'école est transparente et en amélioration continue

Le CCP est une école hors contrat gérée par l'Association Cours Charles Péguy, dont les frais de fonctionnement sont partiellement couverts par les participations des familles.

Afin d'entretenir la confiance

- des donateurs qui assurent son financement,
- de la Mairie de Sartrouville qui, moyennant une redevance, met à sa disposition pendant le temps scolaire les locaux d'un centre aéré,
- des autres écoles qu'elle considère comme ses partenaires,

Le CCP est tenu de répondre à plusieurs exigences de transparence, notamment :

- faire connaître son mode de fonctionnement par les moyens de communication à sa disposition.
- collaborer à tous les contrôles, audits et inspections réglementaires ou souhaitables, en vue de correspondre au référentiel qualité que la Fondation Espérance-banlieues rend obligatoire dans son réseau d'écoles.

B. REPARTITION DES RESPONSABILITES DANS LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

L'Association Cours Charles Péguy définit et rédige les termes de la présente charte.

Elle veille à son application au sein de l'école en entretenant avec son Directeur un climat de confiance.


Le principe qui prévaut dans ces rapports est celui de la **subsidiarité**.

Si des membres de l'Association interviennent dans l'école, ce ne peut être qu'avec l'aval du directeur ou à sa demande expresse.

Toute réunion ou RV ne peut être organisé dans l'école qu'avec son autorisation.

Le directeur est garant de la conformité du Cours Charles Péguy au modèle défini dans la charte de la Fondation Espérance-banlieues et dans la charte de l'ACCP.

Ses fonctions sont notamment : le recrutement des professeurs et des ses collaborateurs (secrétaire, bénévoles et stagiaires, selon les besoins), les rencontres avec les familles, l'inscription des élèves, le fonctionnement de l'école et sa discipline, le règlement des conflits, la responsabilité civile de l'établissement, la représentation du CCP à l'extérieur.

	Charte du Cours Charles Péguy		Page 5
	06-02-090-DIV-CCP	Rev 01	15/01/2018

Il veille à la qualité de l'enseignement et, plus largement, se conforme aux exigences de qualité définies par la Fondation Espérance-banlieues.

Il rédige le **règlement intérieur** et veille à son application.

Le directeur est secondé dans sa responsabilité par les membres du corps professoral.

Les professeurs sont présents à l'école pendant toute la durée du temps scolaire.

Ce sont le directeur et les professeurs qui affectent chaque enfant à la classe qui lui correspond, en fonction de son niveau scolaire, moyennant des tests et évaluations auxquels les élèves peuvent être soumis toute l'année.

Ils veillent à l'harmonisation de leurs méthodes d'enseignement.

Quelle que soit leur expérience antérieure, ils sont tenus ou de se former ou de continuer à se former à l'ILFM (Institut Libre de Formation des Maîtres) ou dans des stages spécialisés choisis en accord avec le Directeur.

Les bénévoles au service de l'école et les stagiaires : leur aide est rendue indispensable par la multiplicité des tâches au contact des élèves (soutien, encadrement, surveillance, sécurité et confort des élèves...), mais aussi de tâches administratives ou exceptionnelles (organisation de fêtes, menus travaux...)

Ils sont en nombre limité et, pour ceux qui sont appelés à être en contact avec les élèves, engagés vis-à-vis du CCP par la signature d'une convention qui précise notamment leur adhésion à la présente charte. Ils sont sous la responsabilité du directeur.